



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits manufacturés

Question écrite n° 82565

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le projet de fermeture qui affecte l'usine Kodak de Vienne. L'opération s'inscrit dans le plan de restructurations engagé par le groupe d'imagerie américain Eastman Kodak qui veut supprimer plus de 22 500 emplois à travers le monde, en raison de la baisse des ventes des produits photographiques argentiques. Cependant, dans le cas de l'unité de production et de distribution de Vienne, l'avènement de la technologie numérique ne saurait, à ce jour, justifier l'abandon du secteur finition de films cinématographiques et le transfert de ces activités outre-Atlantique. La direction de l'entreprise prévoit en effet, pour les trois années à venir, un volume de films argentiques à traiter supérieur à celui de 2005. Pour faire face au flux de commandes, un accroissement des capacités a été programmé à Rochester, aux Etats-Unis. En l'absence d'éléments probants sur la réalité des coûts et des prix de revient des sites français, le motif économique des licenciements est contestable. Eastman Kodak Company se comporte en holding prédateur qui accapare toute la valeur ajoutée créée par des filiales réduites au rang de sous-traitant. La réorganisation sert d'abord à rassurer les analystes boursiers et les actionnaires en donnant des gages sur les performances financières futures par une contraction brutale de la masse salariale. Le PDG de la multinationale, Antonio Perez, promet une économie de 800 millions de dollars par an. Les charges des restructurations mises en oeuvre depuis janvier, évaluées à près de 3 milliards de dollars, sont ainsi présentées comme des investissements annonciateurs de profits potentiels. Dans le même temps, le trust, basé dans l'Etat de New York, cherche à compenser les pertes d'emplois provoquées aux Etats-Unis par son redéploiement industriel vers la Chine, en rapatriant certaines productions. Une telle stratégie menace la pérennité des unités de Kodak en France. De nombreux salariés, des syndicalistes de l'entreprise et du département, des élus locaux s'opposent au démantèlement annoncé et entendent élaborer un projet industriel alternatif qui, tout en préservant les activités cinématographiques et médicales, relance les travaux de recherche et explore de nouveaux créneaux. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour s'opposer à une délocalisation économiquement infondée, empêcher le démantèlement d'un outil industriel efficace et soutenir activement la démarche des salariés, syndicalistes et élus locaux qui veulent faire émerger des solutions alternatives et innovantes.

Texte de la réponse

Depuis 1997, le marché de la photographie est caractérisé par une forte hausse de l'activité numérique. La vente des appareils numériques en France, est passée de 1,1 million en 2001 à 2,7 millions en 2003 (+ 145 %) et à 4,2 millions en 2004 (+ 56 %). Les ventes devraient s'élever à 4,6 millions en 2005 (+ 9,5 %). Parallèlement, les ventes d'appareils argentiques sont passées de 1,8 million en 2001 à 0,76 million en 2004. Avec 82 millions d'unités vendues en 2004, le marché des films de prise de vue argentique a effectué un recul de 30 % par rapport à 2003, année qui avait connu un recul de 9,6 % par rapport à 2002. En 2004 et 2005, la baisse des ventes de films de prise de vue s'est maintenue à 30 % par an. Le décrochage de l'activité argentique s'accroît sans cesse dans un marché dominé par le numérique. En trois ans, entre 2002 et 2005, Kodak a été confronté à une baisse des deux tiers de son activité et a procédé à une réduction du nombre de ses

laboratoires. En janvier 2004, il y avait 14 laboratoires employant 1 340 personnes et, en octobre 2005, il ne restait que 2 laboratoires (Créteil et Vienne) qui employaient 350 personnes. La tendance à la baisse de l'activité argentique observée entre 2002 et 2005 devrait se poursuivre en 2006 avec une diminution du nombre de développements estimée à 30 %. En 2005, les deux laboratoires Kodak de Créteil et Vienne ont développé 9 millions de bobines. Compte tenu de la baisse programmée des développements, 6 millions de bobines environ devraient être développées en 2006. Or les capacités annuelles de développement des deux laboratoires sont les suivantes : Créteil : 6,5 millions de bobines et Vienne : 2,5 millions de bobines. La réduction des développements conjuguée aux pertes enregistrées par Kodak SA France en 2005, va conduire le groupe à réduire encore ses capacités. Le président de Kodak SA France a rencontré les organisations professionnelles du laboratoire de Vienne le 6 janvier 2006 pour leur annoncer la fermeture de ce site. Lors du comité central d'entreprise réuni le 11 janvier 2006, la fermeture du site de Vienne a été entérinée. Cette fermeture pourrait intervenir d'ici le 31 mars 2006. Le lancement d'une procédure de transfert de la charge de travail du laboratoire de Vienne vers le laboratoire de Créteil est décidé. Les deux procédures de consultation du comité d'entreprise prévues par les livres IV et III du code du travail en cas de licenciement économique d'au moins dix salariés ont débuté de manière concomitante le 19 janvier 2006. Une antenne « emploi » devrait être très prochainement mise en place à Vienne. L'État veillera à ce que Kodak assume toutes ses responsabilités, celles relatives à la situation du personnel, comme celles portant sur les actions de réindustrialisation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82565

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 29

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2173